

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réunion du Conseil d'Administration
Du 08 février 2022 à 18 heures, salle du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Présents : M. Franck PERRY, Président, Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente, M. Jacky CANEPA, Mme Denise MAIRE, Mme Véronique GROSSIER, M. Patrick FLOQUET (jusqu'au point n°3), Mme Charline LEHMANN, M. Joël GROSJEAN.

Représentants des associations : Mmes Nicole GEORGES (ADMR), Marie-Lou GROSJEAN (les Restos du Cœur), Sylvie CONRAUX (UDAF), Geneviève GUNEY (association l'Escale) et Mme Joëlle HUMMEL (Vittel Accueil).

Excusés ayant donné procuration : Mme Françoise PIGENEL (association AIR) à M. Joël GROSJEAN, M. Yonny LUCAS (ADAVIE) à Mme Sylvie VINCENT.

Excusée : Mme Christine PÊCHEUR (Croix Rouge Française).

Absent : M. Didier FORQUIGNON.

Secrétaire de séance : M. Jacky CANEPA.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 30 novembre 2021

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2021.

2) Ressources humaines : Mise à disposition de personnel

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID 19, la ville de Vittel a ouvert un centre de vaccination en janvier 2021, sous la responsabilité du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien (CHOV).

Par délibération du 15 juin 2021, un agent du CCAS a été mis à disposition de la ville pour assurer le fonctionnement du centre vaccinal. Au vu de la situation sanitaire actuelle, l'agent exerce toujours ses missions au sein du centre. Il est donc proposé de mettre à nouveau cet agent à disposition de la ville de Vittel pour l'année 2022.

Le projet de convention joint en annexe détaille les conditions de cette mise à disposition.

Monsieur le Président souligne l'intense activité du centre de vaccination depuis son ouverture en février 2021. L'agent du CCAS, en charge de la gestion du centre de vaccination depuis juillet 2021, assure ses missions avec efficacité.

Sous réserve de l'avis du comité technique qui se réunira le 17 février 2022, et après accord de l'agent concerné, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à intervenir avec la Ville de Vittel et autorise Madame la Vice-présidente à la signer.

3) Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation à priori des acteurs traitant des données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable du traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

C'est pourquoi le Centre De Gestion (CDG) de la fonction publique territoriale des Vosges et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement aux collectivités de leur ressort départemental une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

Ainsi, les CDG partagent l'expertise et les moyens, tant en personnel qu'en solution informatique, avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1^{er} janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1^{ère} convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à la collectivité dans l'outil informatique mis à la disposition du CCAS.

Le projet de convention pour la période 2022/2024 définit les modalités de cette mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du RGPD.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à la mission RGPD du centre de gestion dans les mêmes conditions.

Monsieur le Président précise que la compétence exigée pour assurer cette mission n'existe pas au sein de la collectivité d'où la nécessité de désigner le CDG54 en tant que personne morale.

En conséquence, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, :

- adhère à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité du RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention relative à ladite mission et à prendre toute décision et à signer tout document afférent à ladite mission,
- désigne auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) de la collectivité.

4) Rapport d'orientation budgétaire 2022 du CCAS

Conformément à la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République, et à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'Administration est appelé à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

La loi NOTRe, promulguée le 07 août 2015, a modifié les modalités du débat d'orientation budgétaires des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires devenant le rapport d'orientations budgétaires.

Le rapport figurant en annexe permet de présenter différentes informations sur la situation et l'évolution des données financières et sociales de la collectivité

Ce rapport d'orientations budgétaires est une étape obligatoire du processus budgétaire, et doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédents l'adoption du budget. Il constitue par ailleurs une réelle opportunité de discuter et d'affirmer avec force la poursuite des engagements du CCAS et de son Conseil d'Administration.

Monsieur le Président présente et commente le document adressé aux membres du Conseil d'Administration.

Monsieur Patrick FLOQUET quitte la salle.

Préambule

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires devenant le rapport d'orientations budgétaires. Le document doit être enrichi d'informations supplémentaires, avec des exigences supplémentaires pour les collectivités de plus de 10 000 habitants. Ces nouvelles dispositions s'appliquent de la même manière aux établissements publics administratifs que sont les CCAS.

Depuis lors, le rapport d'orientation budgétaire doit porter non seulement sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est à noter que l'évolution de la dette ne concerne pas le CCAS de Vittel dont la dette est inexistante.

Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est précisé que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, si l'EPCI en question exerce des compétences en matière sociale.

Il doit également être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans le délai d'un mois suivant la séance au cours de laquelle il a été débattu.

La présentation de ce rapport d'orientations budgétaires est une étape OBLIGATOIRE du processus budgétaire sans laquelle l'adoption du budget serait illégale.

Le ROB constitue par ailleurs une réelle opportunité de discuter, d'affirmer avec force la poursuite des engagements du CCAS et de son Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

I. LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

A. Contexte national

Le projet de loi de finances pour 2022 table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique. En 2022, la croissance devrait être toujours soutenue, avec une prévision de +4% (après un fort rebond de 6% en 2021), permettant au déficit public de diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB (passant de -8,4 % en 2021 à -4,8% du PIB en 2022). Le déficit de l'État atteindrait alors 143,4 milliards d'euros.

Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 114% du PIB en 2022, contre 115,6% en 2021. Ce chiffre s'explique en particulier par la fin progressive des dispositifs d'urgence pour répondre à la crise.

Favoriser la croissance par l'emploi...

Le projet de budget 2022 poursuit la mise en œuvre du "**Plan de relance**", avec notamment le renforcement de mesures en matière d'emploi par le biais de dispositifs de formation aux métiers d'avenir et en accentuant le soutien de l'État à Pôle emploi.

Plusieurs **priorités** gouvernementales à destination des **jeunes** sont également prolongées :

- financement de la revalorisation de 1% des bourses sur critères sociaux (coût de 2,4 milliards en 2022) ;
- déploiement, en vue de sa généralisation, du service national universel (SNU) avec 50 000 jeunes en séjour de cohésion en 2022 ;
- crédits pour l'accueil d'au moins 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022 ;
- reconduction du dispositif Pass'Sport pour 2022 ;
- prolongation de six mois, jusqu'en juin 2022, de l'aide exceptionnelle à l'alternance (pour les moins de 30 ans).

... et par des mesures sociales

L'article 43 de la loi de finances pour 2022 prévoit l'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA pour les départements les plus en difficulté financière qui seraient volontaires.

En matière de handicap, une **réforme du calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)** entrera en vigueur en 2022 pour soutenir les bénéficiaires vivant en couple aux revenus modestes.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi de finances rectificative n°2 pour 2021 instaure la prime inflation qui sera versée avant le 28 février 2022 aux salariés dont le revenu était inférieur à 2 000 € en octobre 2021. L'impact budgétaire devrait être nul pour le CCAS puisque cette prime est compensée par l'État en dégageant un montant équivalent des charges à verser à l'URSSAF.

Des Départements sous haute pression...

Entre 2015 et 2019, les départements étaient en voie de désendettement mais la crise sanitaire a fortement rebattu les cartes.

En 2020, conséquence de la crise sanitaire et de ses répercussions économiques et sociales, les dépenses sociales des départements ont franchi, pour la première fois, le cap des 40 milliards d'euros, selon l'étude annuelle de l'Observatoire De l'Action Sociale (ODAS). La dépense nette a augmenté de

1,6 milliard d'euros (+ 4,2 %) par rapport à l'année précédente, passant de 38,6 à 40,2 milliards d'euros. Dans le même temps, la participation de l'État, hors inflation, est restée quasiment stable (+ 1,4 %) : elle représente un montant de 8,4 milliards d'euros. Résultat : la charge nette supportée par les départements a progressé de 1,5 milliard d'euros (+ 4,9 %), pour atteindre 31,8 milliards d'euros.

Ces dépenses sociales sont constituées de quatre grands blocs d'intervention, l'aide sociale à l'enfance avec la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), les personnes en situation de handicap, les personnes âgées dépendantes et l'insertion avec le revenu de solidarité active (RSA).

C'est cette dernière qui a connu la plus forte progression. La dépense nette liée au RSA a augmenté de 725 millions d'euros (+ 7 %) : elle atteint 11,1 milliards d'euros.

La contribution financière de l'État étant restée stable (5,6 milliards d'euros), le reste à charge des départements a bondi de 15 %. Il représente à lui seul la moitié de la charge supplémentaire d'action sociale pour les départements en 2020.

... face à une bombe à retardement

La pandémie frappe durement les populations déjà précaires et en plonge de nouvelles dans la pauvreté. Une véritable bombe à retardement économique et sociale pour les Départements.

Malgré la reprise de l'activité économique enregistrée depuis décembre 2020, l'accroissement du nombre d'entreprises en difficulté pourrait entraîner un afflux de nouvelles demandes. Le nombre de bénéficiaires potentiels des prestations sous conditions de ressources et des minima sociaux, en particulier du nombre d'allocataires du RSA, devrait fortement augmenter.

Mais d'autres conséquences tout aussi néfastes devraient se déployer sur le long terme. Il est probable que des enfants et des jeunes issus de milieux défavorisés, ayant connu une rupture éducative connaissent les plus grandes difficultés à s'insérer dans le monde du travail.

B. Contexte local

Le Département des Vosges

Adopté en novembre 2021, le Plan « Vosges Ambitions 2027 » constitue la nouvelle feuille de route du Département pour les six années à venir. Le budget 2022 du Département des Vosges s'établit à plus de 494,3 millions d'euros pour répondre au mieux à la volonté de ce nouveau plan dont la jeunesse, la transition et le renforcement des services publics de proximité sont trois politiques transversales majeures.

Les objectifs du Département sont de permettre à tous les vosgiens, à tout âge, de bénéficier des meilleures conditions de vie sociale, culturelle, sportive, écologique en portant une attention particulière aux enfants, aux parents et aux personnes socialement fragilisées, âgées, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Ainsi, le Département a fait le choix de renforcer ses capacités d'intervention sur ses compétences de solidarité dont il est le chef de file. De nouveaux moyens seront notamment mobilisés en faveur :

- des prestations liées à l'enfance et à la famille : + de 44 M€
- de l'insertion et du logement : + de 73 M€
- de l'autonomie : + de 98 M€

La Communauté de Communes Terre d'Eau

La Communauté de Communes Terre d'Eau regroupe 45 communes et plus de 18 800 habitants.

En matière sociale, elle propose diverses actions au bénéfice des habitants du territoire comme le Transport A la Demande (TAD), le portage de repas à domicile, le relais assistantes maternelles, ainsi que des ateliers pour les seniors. En matière d'habitat, le programme "habiter mieux" prévoit d'aider les propriétaires occupants qui envisagent des travaux d'amélioration de l'habitat. Elle gère également l'aire d'accueil des gens du voyage située route de Lignéville à Vittel.

France services Terre d'Eau à la Maison Ressources

Véritable guichet unique pour les démarches administratives, France Services Terre d'Eau a accueilli plus de 850 personnes sur rendez-vous, et renseigné plus de 700 personnes par téléphone et par mail depuis le 1^{er} décembre 2020.

La réhabilitation de l'étage de la Maison Ressources prévu pour l'installation de France Services devrait débuter en 2022 avec la création de deux grandes salles de formation, trois bureaux destinés aux partenaires, un bureau confidentiel, deux bureaux pour les entretiens en visioconférence et un espace public numérique.

La ville de Vittel

La ville doit continuer à composer avec le contexte budgétaire national désastreux et les effets de la crise sanitaire qui perdurent et s'intensifient. La pandémie de coronavirus a entraîné de nombreux surcoûts financiers, tandis que la crise économique et la fermeture des établissements qui en découle affecte ses recettes. De plus, au 1^{er} janvier 2022, Vittel passe en dessous du seuil des 5 000 habitants, ce qui implique mécaniquement une diminution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, puisqu'un des éléments de calcul de cette dotation est basé sur la population.

Malgré la conjoncture actuelle, la ville souhaite maintenir son soutien au CCAS, et tenter de répondre au mieux au besoin de financement de celui-ci, comme les années passées.

Quelques chiffres

Au 1^{er} janvier 2022, la ville de Vittel compte 4 970 habitants avec une population vieillissante.

La tranche d'âge la plus importante est la tranche des 65 à 80 ans avec un total de 1 114 personnes soit 22,5% de la population. Les plus de 65 ans représentent près d'un tiers de la population.

Vittel compte 54% de femmes et 46% d'hommes.

46,8% des habitants sont mariés alors que 53,2% des habitants de plus de 15 ans sont célibataires.

Le nombre de ménages à Vittel est de 2 702, la taille moyenne des ménages est de 1,9 personnes par ménage (données de 2016), 59,3 % des ménages n'ont pas d'enfants, 21,4 % des ménages ont un enfant de moins de 25 ans, 14,8 % ont deux enfants de moins de 25 ans et enfin 4,5 % des ménages ont trois enfants ou plus, de moins de 25 ans.

Le taux d'activité des personnes de plus de 15 ans résidant à Vittel est de 73,5% à comparer au taux national de 71,4%.

II. LA SITUATION DU CCAS

A. L'évolution budgétaire et financière du CCAS de Vittel

Afin de faire face à la crise sanitaire, économique et sociale provoquée par la Covid-19, le CCAS de Vittel s'est mobilisé aux côtés des associations et des partenaires sociaux, mais aussi des commerçants.

L'augmentation significative du nombre de personnes en difficulté a contraint le CCAS à mettre en place des dispositifs d'entraide et de soutien. Malgré l'effort financier engendré, ce dernier a su maîtriser ses dépenses.

Rétrospective budgétaire des 5 dernières années

| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|----------------|----------|------------|------------|------------|------------|------------|
| FONCTIONNEMENT | Dépenses | 277 103,41 | 303 350,12 | 308 562,97 | 268 732,63 | 272 033,38 |
| | Recettes | 296 903,38 | 324 521,96 | 315 841,98 | 287 339,32 | 268 838,26 |
| INVESTISSEMENT | Dépenses | 379,12 | 18 719,34 | 150,00 | 2 146,80 | 277,92 |
| | Recettes | 6 218,98 | 7 569,90 | 7 574,36 | 10 320,50 | 4 071,56 |



Recettes de fonctionnement

Les principales recettes du CCAS sont composées de :

- La subvention versée par la commune (180 000 € en 2021 soit 66,98% des recettes). Cette subvention d'équilibre devrait à nouveau diminuer en 2022 suite à l'excédent généré en 2020, et la bonne maîtrise des dépenses.
- Les produits des prestations fournies par le CCAS : location de salles, photocopies, ...
- La part des concessions dans les cimetières.
- Les versements effectués par les organismes ou collectivités au titre de la participation financière aux services gérés par le CCAS : subvention du Conseil Départemental pour le suivi individuel des bénéficiaires RSA et les ateliers collectifs, subvention de la ville de Contrexéville, financement d'État, subvention de la conférence des financeurs, dons du casino et de diverses associations...

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses du CCAS concernent principalement les dépenses liées aux actions mises en place par le CCAS et les dépenses de personnel pour mettre en œuvre ces actions.

Le CCAS a fait le choix de reconduire les dispositifs mis en place en 2020 : bourse au permis, chantiers jeunes, Goûters Pratiques Seniors, colis de Noël et bon d'achat de fin d'année.

Cependant, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a ralenti la mise en place de certaines actions. En effet, les actions à destination des seniors et des bénéficiaires du RSA n'ont pu être réalisées qu'au cours du second semestre 2021.

Concernant l'investissement, le CCAS n'a pas effectué de dépenses significatives mise à part l'achat de mobilier pour les bureaux.

Le travail rigoureux de gestion accompli par l'ensemble de l'équipe du CCAS tant sur le suivi et l'encaissement des recettes que sur la maîtrise des dépenses, permettra, en 2022, de réaliser un budget performant.

Celui-ci aura pour objectif le maintien des actions déjà mises en place si la situation sanitaire le permet, et le développement des partenariats avec les acteurs associatifs et institutionnels, afin de faire émerger des projets de territoire cohérents et de mutualiser les coûts financiers.

B. Données financières relatives aux ressources humaines

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs du CCAS au 1^{er} janvier 2022.

| Filières professionnelles | Fonctionnaires | Agents contractuels | Total |
|---------------------------|--------------------|---------------------|------------|
| Administrative | 3,6 ^(a) | 0 | 3,6 |
| Sociale | 0,9 ^(b) | 0 | 0,9 |
| Total | 4,5 | 0 | 4,5 |

^(a) 2 agents à temps partiel de droit (80%)

^(b) 1 agent à temps partiel de droit (90%)

| Année | Cat. A | Cat. B | Cat. C | Non titulaire | Somme |
|-------|--------|--------|--------|---------------|-------|
| 2017 | 0 | 1,9 | 1 | 2 | 4,9 |
| 2018 | 0 | 1,9 | 2 | 1 | 4,9 |
| 2019 | 0 | 1,9 | 3 | 1 | 5,9 |
| 2020 | 0,9 | 0 | 3 | 1 | 4,9 |
| 2021 | 0,9 | 1 | 2,8 | 0 | 4,7 |
| 2022 | 0,9 | 1 | 2,6 | 0 | 4,5 |

À noter que, afin de pallier la mise à disposition d'un agent assurant le fonctionnement du centre vaccinal, le CCAS a recruté un agent contractuel pour assurer l'accueil des usagers.

En outre, un agent saisonnier a été recruté pour encadrer les chantiers de jeunes.

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement | 271 176,10 | 298 227,16 | 300 988,61 | 261 482,85 | 267 986,43 |
| Charges de personnel et frais assimilés | 210 672,93 | 241 695,04 | 226 567,56 | 194 208,84 | 199 670,28 |
| Dépenses de personnel/DRF | 77,69% | 81,04% | 75,27% | 74,27% | 74,51% |

Les dépenses de personnel ont, quant à elles, diminué depuis 2021, suite à la volonté d'un agent de modifier son temps de travail à 80%.

C. Gestion de la dette

Élément d'information obligatoire du ROB, il est signalé qu'aucun emprunt n'est en cours et que le CCAS n'envisage pas d'y recourir dans les années à venir.

D. Les actions du CCAS

Le CCAS de Vittel assure la mise en œuvre de la politique volontariste de la ville en matière d'action sociale en faveur de publics diversifiés. Il apporte un accompagnement et un soutien aux vittellois les plus fragiles par le développement de projets partenariaux innovants.

2022 verra la poursuite et le renforcement par le CCAS de toutes les actions en direction de la population de Vittel et tout particulièrement les jeunes et les personnes fragiles.

➤ **Accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active**

Dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Départemental des Vosges, le CCAS propose un accompagnement adapté à chaque bénéficiaire du dispositif RSA orienté sur l'action, permettant son insertion sociale et/ou professionnelle grâce aux entretiens individuels et aux actions collectives.

Après orientation par le Conseil Départemental, les deux référentes prévoient un temps de rencontre avec la personne afin d'effectuer un premier diagnostic sur le parcours de vie personnel et/ou professionnel.

En fonction des échanges, la personne est accompagnée dans un parcours de veille ou de mobilisation sociale :

- Accompagnement dans le cadre de la veille : la situation du bénéficiaire du RSA ne nécessite pas un accompagnement renforcé (attente d'ouverture de nouveaux droits, aidant familial, ne peut pas occuper un emploi ou progresser dans son insertion professionnelle, engagé dans un parcours réalisé en autonomie, difficultés majeures de santé, marginalité,...).
- Accompagnement dans le cadre de la mobilisation sociale : le bénéficiaire du RSA a besoin d'un accompagnement pour s'engager dans un parcours d'insertion, se mobiliser et lever certains freins avant d'envisager un projet d'accès à l'emploi.

A défaut, la personne est orientée vers un autre partenaire spécialisé dans l'emploi, l'accompagnement socioprofessionnel ou spécifique (psychosocial, travailleurs indépendants, agricole,...).

L'accompagnement individuel

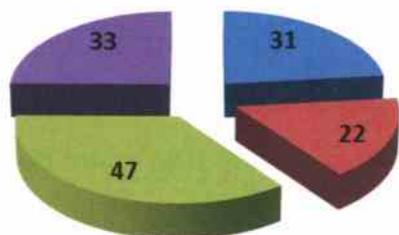
Typologie des personnes accueillies :

- Des personnes de la commune orientées par les services du département donnant lieu à l'établissement d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) soit 75%.
- Des personnes du territoire de la Communauté de Communes Terre d'Eau ressentant un besoin auquel les ateliers d'insertion peuvent répondre soit 25%.

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Personnes suivies dans l'année | 70 | 85 | 87 | 92 | 93 | 125 |
| Personnes entrées | 30 | 37 | 32 | 42 | 41 | 62 |
| Personnes sorties | 20 | 33 | 35 | 37 | 21 | 48* |

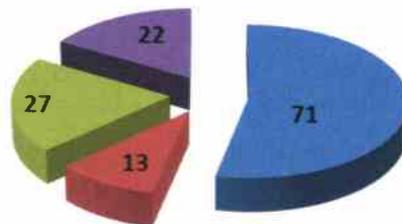
* 12 reprises d'emploi/formation, 12 réorientations (autre référent ou Pôle Emploi), 8 déménagements, 5 ouvertures de droit à la retraite, 5 ouvertures de droit chômage, 4 fin de droit RSA, 2 autres motifs.

Situation professionnelle



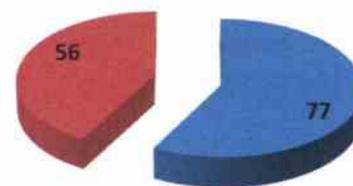
- Salarié
- demandeur emploi - 1 an
- demandeur emploi + 1 an
- Non demandeur d'emploi

Situation familiale



- Personnes seules
- Couples
- Célibataires avec enfant(s)
- Couples avec enfant(s)

Répartition par sexe



- Masculin
- Féminin

L'accompagnement collectif

Les référentes proposent des temps collectifs pour permettre à chaque bénéficiaire d'être acteur de son insertion et de trouver sa place dans la société.

Plusieurs ateliers collectifs ont été mis en place avec l'aide de professionnels :

- l'atelier sophrologie (bien-être et relaxation),
- l'atelier écriture (laisser libre cours à son imagination et améliorer son expression orale),
- l'atelier informatique (télé procédure, création d'un compte personnel),

Ces ateliers seront reconduits en 2022 si la situation sanitaire le permet.

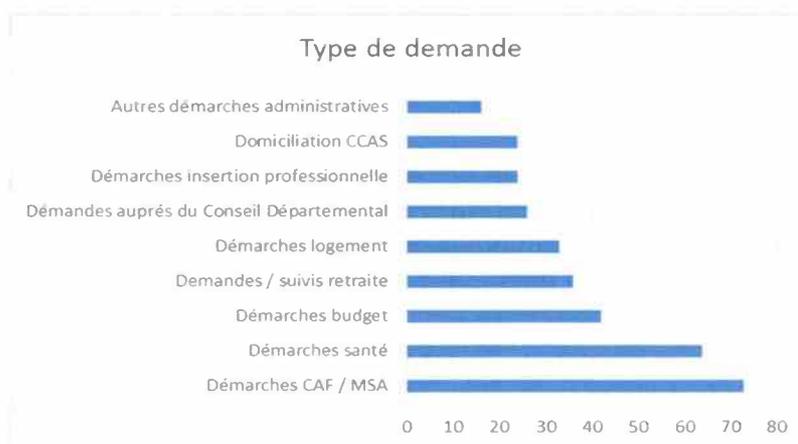
Des actions ponctuelles ont également eu lieu au cours de l'année :

- Parcours culturel : visite guidée et ateliers pratiques sur les sites culturels de Grand, Domrémy-la-Pucelle et du Musée d'Art Ancien et Contemporain d'Épinal (MUDAAC).
- Formation aux gestes de premiers secours (PSC1) à la Croix Rouge de Vittel
- Découverte de la pratique de l'art sur verre avec l'association Verre d'O de Contrexéville.
- Journée « estime de soi » grâce à un coach en développement personnel
- Action de prévention « Moi(s) sans Tabac » : marche et présentation des dispositifs permettant l'arrêt du tabac.

L'accompagnement collectif s'inscrit également dans des actions de prévention (addiction, activité physique, nutrition...) qui seront toutes reconduites en 2022.

➤ l'aide sociale légale

En 2021, la conseillère en économie sociale et familiale a accueilli 338 personnes au sein du bureau d'aide sociale.



En 2022, les dispositifs d'aides sociales sont maintenus. Le CCAS conserve ainsi son rôle de proximité, de souplesse d'intervention et de travail en partenariat.

L'accueil, l'information, l'orientation et le conseil occupent un rôle important au sein du service, l'accompagnement dans les démarches administratives restant la principale demande des usagers.

Concernant la domiciliation des personnes sans domicile stable, 28 personnes ont pu en bénéficier en 2021 (contre 22 en 2020 et 20 en 2019), et 5 d'entre elles ont pris fin en cours d'année pour divers motifs (domicile stable ou incarcération).

S'agissant des demandes de logement social, le CCAS n'est plus en capacité de fournir ses statistiques. En effet, le bailleur social a initié un nouveau principe de communication entre les villes et leurs services. Depuis mai 2021, l'avis de l'élu n'est donc plus requis lors du dépôt d'un dossier de demande de logement mais lors de l'attribution de celui-ci. Le CCAS de la ville de Vittel participe donc à la commission d'attribution par voie dématérialisée.

➤ **L'aide sociale facultative**

En 2021, le CCAS a principalement participé aux achats alimentaires, aux frais de gestion courante et plus particulièrement aux impayés relatifs à l'énergie (eau, électricité, gaz), au paiement de loyer et de frais de cantine.

Les demandes d'aides financières émanent notamment de publics bénéficiaires de minima sociaux mais également des « travailleurs pauvres ».

En 2022, l'ensemble des aides facultatives sera reconduit pour une enveloppe budgétaire similaire à celle de 2021.

➤ **La prévention**

Le CCAS développe une politique de prévention destinée à accompagner la population. Il vise ainsi à atteindre plusieurs objectifs comme rendre le public acteur de sa santé, rompre l'isolement, améliorer le quotidien, faciliter la mobilité, promouvoir la citoyenneté et l'engagement dans la collectivité ou encore apporter un soutien aux familles.

À destination des séniors

Le soutien aux seniors reste une priorité. Les orientations du CCAS sont destinées à favoriser leur autonomie et à faciliter leur vie de tous les jours. En raison de la crise sanitaire, certaines actions de 2021 sont reportées en 2022.

↳ **Les GPS « Goûters Pratiques Seniors »**

Le programme 2020-2021 a été financé par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du département des Vosges à hauteur de 8 000 €. En raison de la crise sanitaire, certaines actions ont été annulées (sommeil, santé/nutrition, écriture, bases du secourisme, visite de l'opéra de Nancy et participation à une représentation) et d'autres réalisées ou reportées au 1^{er} trimestre 2022 (vitalité, mémoire, langue des signes, sophrologie, initiation à la tablette numérique).

↳ **Le colis de Noël**

En raison de la crise sanitaire et des mesures à respecter pour protéger les personnes âgées, une distribution de colis gastronomiques s'est substituée au traditionnel repas des aînés.

L'opération « Colis gastronomique » a suscité un réel intérêt puisque 700 personnes se sont inscrites et ont eu le plaisir de recevoir un colis de Noël composés de produits régionaux et confectionnés par des prestataires locaux. La dépense totale s'élève à 15 207,62€ en 2021.

↳ **La Saint-Nicolas**

La tournée du Saint-Nicolas a eu lieu le 06 décembre 2021 dans les deux maisons de retraite de Vittel : à la résidence du Haut de la Charme et à l'Ehpad du Petit Ban.

Le CCAS a également offert le goûter aux résidents.

↳ **Les bons d'achat**

Depuis de très nombreuses années, des bons d'achat sont distribués aux vittellois de plus de 70 ans, non imposables sur le revenu. Ils permettent à chaque bénéficiaire de recevoir 35 € (1 personne) ou 50 € (1 couple) à dépenser dans les commerces locaux pendant les périodes de Noël. Ces bons d'achat représentent globalement une aide de 9 130€.

Cette action sera, bien sûr, reconduite en 2022, sur inscription, comme les années précédentes.

À destination des jeunes

↳ La bourse au permis de conduire

Le dispositif de la bourse au permis de conduire se poursuivra en 2022. Pour mémoire, il consiste en la prise en charge financière par le CCAS de Vittel d'une partie du coût du permis de conduire (650 €), en échange d'une activité bénévole à la vie locale de 50 h, effectuée par des jeunes âgés de 18 à 25 ans. En 2019, le dispositif a été étendu aux 16-17 ans à compter de septembre, moyennant 35h de bénévolat et 420 € d'aide.

Depuis fin 2014, 37 jeunes ont bénéficié de ce dispositif soit un budget total de 28 820 €.

↳ Les chantiers jeunes

Les Chantiers Jeunes s'adressent aux jeunes de 15 à 17 ans. Les jeunes ont bénéficié d'un bon d'achat de 120 € et de deux animations soit :

- Un atelier d'improvisation théâtrale pour renforcer la confiance en soi et l'estime de soi
- Une initiation à la sophrologie pour prendre soin de soi.

En 2021, 20 jeunes ont été sélectionnés sur cinq semaines à raison de quatre jeunes par semaine. Ils ont participé à la rénovation du sentier pédestre situé derrière les locaux de la Maison Ressources avec le soutien des services techniques de la ville.

Cette action est financée par la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Pour 2022, le CCAS envisage de poursuivre cette action, dans les mêmes conditions, en les faisant participer à un chantier conséquent avec l'aide des services techniques de la ville.

↳ Les mentions BAC

En 2021, trois bacheliers ont été récompensés par la ville de Vittel pour l'obtention d'une mention Très Bien, et ont reçu chacun deux entrées aux Thermes de Vittel (carte cad'O parcours sensation) ainsi que deux bons d'achat. Ce dispositif, qui existe depuis plusieurs années, sera reconduit en 2022.

↳ Réseau « ÉDUC TA SANTÉ »

Le CCAS et le centre social La Toupie ont engagé depuis 2016 un partenariat pour coordonner le réseau ÉDUC TA SANTÉ. L'objectif principal réside dans la mise en place d'actions de prévention santé à destination des jeunes âgés de 14 à 25 ans sur le territoire. Ces actions bénéficient du soutien financier de l'ARS et de la Région Grand Est.

En raison de la crise sanitaire, et comme en 2020, certaines actions n'ont pas pu être réalisées en 2021. Cependant, tous les partenaires du réseau Éduc Ta Santé ont défini leurs engagements dans une convention multi partenariale en vue de la réalisation d'actions sur les années 2021 à 2022 autour des thématiques suivantes : éducation à la sexualité, addictions et bien-être.

À destination des familles

↳ Le carnet 1^{er} sourire

Existant depuis de très nombreuses années, le carnet premier sourire sera toujours délivré aux parents, à la naissance d'un 3^{ème}, 4^{ème}, ...enfant. En 2021, quatre carnets d'un montant de 765 € chacun ont été offerts à des parents pour la naissance de leur 3^{ème} enfant.

↳ Journée mondiale du refus de la misère

Annulée en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire, le CCAS participera à cette journée en 2022, sur un thème qui reste à définir par les organisateurs de l'opération au niveau national. Il est envisagé d'organiser un spectacle en soirée avec une ou plusieurs chorales.

À destination des enfants

↳ Activités périscolaires

Les animations de prévention lors des mercredis récréatifs avec le service jeunesse sur les thématiques de l'hygiène des mains et de l'utilisation excessive des écrans ont été annulées. Le CCAS et le local Ados envisagent de mener conjointement une action autour de la thématique du harcèlement.

↳ Activités scolaires

Depuis plusieurs années, le CCAS coordonne des animations de prévention santé dans les classes de CM1 et CM2 du groupe scolaire du Haut de Fol. En raison de la crise sanitaire, ces animations ont été annulées. Si la situation le permet, les thématiques du harcèlement et des réseaux sociaux seront abordés en 2022.

↳ Fête du jeu

Depuis quelques années, le CCAS est membre du collectif petite enfance. Trois agents ont participé à la fête du Jeu, qui s'est déroulée le 25 septembre 2021 à Maximois. Le CCAS a proposé aux enfants plusieurs activités comme une « course aux couleurs » ou la réalisation de coloriages. Cette action sera réitérée en mai 2022.

III. LES PERSPECTIVES 2022



À destination des jeunes

Projet Chantiers Jeunes 2022

Le CCAS souhaite répondre à deux appels à projet auprès du Fonds Interministériels de la Prévention de la Délinquance (FIPD), et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), afin de financer les travaux de réfection du sentier situé derrière la Maison Ressources et le rendre plus attractif.

Durant six semaines, les jeunes participeront à la sécurisation du site par la remise en état des abords du chemin.

Afin de bénéficier d'une subvention de la CAF sur les frais d'investissement liés à l'aménagement de ce lieu propice à la détente, le CCAS envisage d'acquérir du mobilier urbain.

La nouvelle Prestation de Services Jeunes de la CAF

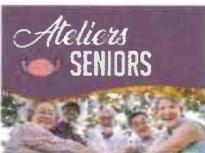
La nouvelle prestation de service proposé par la CAF vise à soutenir la professionnalisation des acteurs jeunesse.

Dans cet objectif, le CCAS projette de déposer un dossier de demande d'aide pour le financement du poste d'éducateur spécialisé.

Les dépenses relatives à ce poste pourront être financées à hauteur de 50% maximum dans la limite d'un plafond de 40 000€ par ETP (Equivalent Temps Plein).

L'ensemble des actions menées en direction des jeunes de 12 à 17 ans sont concernées puisqu'elles ont vocation à les rendre acteurs et non consommateurs : la bourse au permis, les chantiers jeunes, et toutes les actions de prévention santé proposées via le réseau Educ Ta Santé.

Le CCAS prévoit également de mettre en place des actions en lien avec le Local Ados et le Conseil Jeunes (harcèlement scolaire, sophrologie,...).



À destination des séniors

Programme 2022 des Goûters Pratiques Seniors (GPS)

Le CCAS a répondu à un appel à projet de la Conférence des Financeurs pour la réalisation d'un nouveau programme d'actions :

- Ateliers numériques avec "SOS FUTUR"
- Ateliers « Numérique et Nutrition » avec MALAKOFF HUMANIS
- Apprentissage des gestes d'urgence avec la Croix Rouge
- Ateliers sur le bien vieillir et la prévention des chutes à domicile avec DOMUS Prévention
- Ateliers d'approfondissement des techniques de sophrologie
- Ateliers de sécurité routière avec la Mutualité Française "remise à niveau du code et de la conduite automobile"
- Ateliers artistiques "Art sur Verre"



Partenariat avec l'IFSI de Neufchâteau

Durant trois semaines, le CCAS accueillera trois étudiantes infirmières dans le cadre de leurs stages sanitaires. Elles seront chargées d'élaborer un diagnostic santé auprès des bénéficiaires du RSA suivis par le CCAS et de programmer une séance d'éducation santé. Le CCAS souhaite que les étudiants orientent leur action autour de la thématique de la nutrition et de l'animation de «l'Escape Nutrigame» dont le CCAS va acquérir l'outil pédagogique auprès du CNAM ISTNA.



Création d'un Comité de Prévention

Le CCAS souhaite poursuivre sa politique de prévention destinée à accompagner l'ensemble de la population vittelloise.

Un Comité de Prévention sera donc créé par le CCAS afin de mobiliser des services compétents et volontaires de la collectivité, ainsi que des partenaires locaux du champ de l'action sociale et médico-sociale.



Hébergement temporaire

Lorsque le CCAS est confronté à une situation d'urgence, notamment dans le cas d'une personne privée de domicile, l'hébergement provisoire se fait par la mise à l'abri dans un hôtel.

La ville de Vittel étant dépourvue de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), le CCAS a souhaité réagir afin d'apporter une solution rapide face à l'urgence de certaines situations (personnes victimes de violences ou de sinistres).

Des travaux de réfection dans un logement appartenant à la ville de Vittel ont donc été entrepris. L'appartement en question sera entièrement livré au cours du premier trimestre 2022 et pourra accueillir des personnes privées de domicile dans l'attente d'une solution durable et adaptée.



Projet « Je cuisine pour vous »

Les malades d'un cancer sous traitement par chimiothérapie éprouvent souvent des difficultés pour se nourrir et préparer les repas à leur famille lors de leur retour à domicile post cure.

Conscient que leur guérison nécessite un apport nutritionnel adapté, le CCAS de Vittel a souhaité accompagner les malades en leur offrant un ticket repas leur permettant d'aller chercher un repas sans avoir à le cuisiner.

D'une valeur de 42€, le chéquier sera constitué de 6 tickets repas d'un montant de 7€ l'unité à dépenser dans les commerces vittellois ayant adhéré au projet.

Les professionnels de santé ayant été associés à la démarche, les personnes concernées devront se rendre au CCAS munis du certificat médical de leur médecin traitant, et du livret de famille attestant de la composition de la famille. Chaque membre de la famille recevra un chéquier pour une durée de trois jours. L'opération sera renouvelée à chaque période de traitement.

Ce projet sera mis en place à titre expérimental au 1^{er} trimestre de l'année 2022.



Analyse des Besoins Sociaux - ABS

Depuis une loi de 2016, les CCAS et CIAS doivent réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Au-delà de l'obligation réglementaire, l'ABS est avant tout un outil permettant de mieux connaître le territoire. Il démarre avec un état des lieux. Les données existantes, et notamment celles de l'INSEE, sont insuffisantes pour appréhender les besoins des habitants. C'est pourquoi il est nécessaire de collecter d'autres informations auprès de la population afin de permettre d'ajuster la politique sociale de l'équipe municipale et de mettre en place des actions pertinentes.

Dans cet objectif, le CCAS lance son ABS afin d'améliorer la qualité de vie et de service de la commune.

Courant janvier, les habitants de Vittel seront invités à répondre avant le 1^{er} avril 2022 à un questionnaire de façon anonyme. Celui-ci sera disponible sur le site internet de la ville pour permettre une réponse en ligne, ou en version papier dans les divers sites administratifs de la ville.

Une fois toutes les données récoltées et analysées, un rapport sera transmis au Conseil d'Administration.



Mutuelle santé solidaire

Le coût d'une mutuelle santé est souvent considéré comme prohibitif par les personnes aux revenus modestes qui ne peuvent pas bénéficier de la complémentaire santé automatiquement attribuée par l'État aux bénéficiaires des minimas sociaux. De ce fait, elles ne sont pas assurées et ne soignent pas ou mal et risquent de faire face à de grosses dépenses en cas, notamment, d'hospitalisation. Aussi, conformément aux engagements pris par la municipalité, le CCAS engagera prochainement la consultation auprès de prestataires susceptibles de proposer une complémentaire santé à des tarifs négociés aux vittellois à faibles revenus.

Interventions des membres du Conseil d'administration

Monsieur le Président se félicite de la diversité des actions mises en place par le CCAS, et souligne l'importance d'engager des partenariats avec les acteurs du territoire. Il cite, par exemple, l'intérêt de recourir au groupement d'achat d'énergie afin d'obtenir des tarifs préférentiels pour les habitants de Vittel.

Concernant le Département des Vosges, Monsieur le Président précise que le Plan « Vosges Ambitions 2027 », initialement voté pour les six années à venir, s'étendra jusqu'en 2028. Il ajoute également que le nombre de bénéficiaires du RSA représente un coût de l'ordre de 66 millions d'euros. L'accent est mis sur l'Insertion par l'Activité Économique (AIE) qui permet à des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de bénéficier d'un contrat de travail.

Sylvie VINCENT explique que le montant de la subvention versée par le Département des Vosges suite à l'appel à projet insertion 2021, est moins important du fait de l'annulation de certaines actions collectives lors de la crise sanitaire.

Monsieur le Président rappelle les conséquences financières engendrées par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sur les recettes. En effet, la péréquation, mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités territoriales, impacte inévitablement les ressources de la ville.

Sylvie VINCENT présente les perspectives 2022 :

- Chantiers Jeunes : Elle rappelle le projet 2021-2022 des Chantiers Jeunes qui nécessite des travaux de réfection du sentier pédestre importants.
- IFSI : L'intervention des étudiantes infirmières via le jeu « Escape Nutrigame » est l'occasion de mettre en place de futures actions à destination des enfants et des séniors.
- Hébergement temporaire : Son inauguration aura lieu dès que les travaux en cours seront terminés. Elle rappelle que le logement en question est exclusivement destiné aux personnes victimes de violences ou de sinistres. Une autre solution d'hébergement sera proposée aux sans domicile fixe s'ils le souhaitent. Elle remercie à cet effet le bailleur Vosgelis pour sa réactivité car il a su trouver dans l'urgence deux logements pour des personnes victimes de violences conjugales.
- Projet « Je cuisine pour vous » : Sylvie VINCENT annonce sa mise en œuvre imminente, le service communication ayant élaboré la maquette des chéquiers destinés aux personnes atteintes d'un cancer sous chimiothérapie.
- ABS : Elle rappelle les principales questions figurant dans le questionnaire destiné à l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) et qui servira à mettre en évidence les attentes des vittellois. A l'heure actuelle, le CCAS a déjà enregistré plus de 150 retours de questionnaires.
- Mutuelle santé solidaire : dans un souci d'optimisation, deux prestataires ont été entendus. L'objectif du CCAS est d'obtenir les meilleurs tarifs avec le plus grand nombre d'adhérents. Trois niveaux de couverture seront proposés afin d'être accessible à tous, en particulier aux personnes exclues de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) de l'Assurance Maladie. Le CCAS n'aura qu'un rôle de conseil et de mise en relation avec la mutuelle qui devra tenir des permanences à la Maison Ressources.

Geneviève GUNEY demande quand auront lieu ces permanences. Sylvie VINCENT lui répond qu'une communication sera faite le moment venu afin d'informer les habitants de Vittel de la mise en place de ce dispositif.

- Comité de prévention : Sylvie VINCENT profite du retour de Monsieur Patrick FLOQUET pour aborder ce point. Elle souhaite mettre en place des actions de prévention à destination des collégiens. Patrick FLOQUET indique que la Directrice du collège de Vittel sera tout à fait favorable.

Charline LEHMANN signale que les actions sociales sont gérées par le Conseiller principal d'éducation.

Geneviève GUNEY attire l'attention sur la nécessité de rétablir le lien social. À ce sujet, Sylvie VINCENT évoque le souhait de la municipalité d'organiser le repas des aînés en mai 2022. Elle signale également que l'organisation du carnaval et de la foire aux grenouilles est maintenue.

Joëlle HUMMEL évoque les problèmes rencontrés à Vittel accueil pour s'investir dans le carnaval. Il est en effet difficile d'attirer de nouveaux adhérents suite à la crise sanitaire. La population est vieillissante mais les jeunes retraités ont d'autres activités comme celles de plein air.

En l'absence d'autres interventions, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale prend acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022.

5) Communication des décisions prises par monsieur le Président conformément à la délibération du 30 juin 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué certains de ses pouvoirs au Président en application de l'article L.123-21 du code de l'action sociale et des familles

Régie d'avances pour les aides d'urgence

Pour moderniser et sécuriser le maniement des fonds au sein de la régie d'avances, il est apparu judicieux d'ouvrir un compte bancaire auprès du Trésor public, appelé « compte de dépôts de fonds au Trésor » ou « compte DFT ».

L'ouverture d'un compte DFT permettra notamment de :

- faciliter la traçabilité et la lisibilité des opérations de la régie ;
- diversifier les modes de paiement utilisables par le régisseur ;
- moderniser les moyens de paiement proposés aux usagers de la régie ;
- limiter dans tous les cas l'utilisation des espèces.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de la régie d'avances sont définies dans un acte constitutif dans lequel sont précisés les dépenses et les modes de règlement autorisés.

Régie de recettes pour les produits et dons divers

Afin de simplifier l'encaissement des recettes versées en numéraire au CCAS, il a été décidé de fusionner la régie de recettes pour l'encaissement des dons et quêtes et la régie de recettes pour l'encaissement des produits divers.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de la régie de recettes sont définies dans un acte constitutif dans lequel sont précisés les produits autorisés.

Monsieur le Président souligne l'importance de limiter l'usage des espèces, et l'obligation de se conformer aux demandes de la responsable de la trésorerie de Vittel.

6) Questions diverses

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils souhaitent aborder des points particuliers.

Sylvie CONRAUX signale la création par l'association Familles Rurales de Châtenois d'un réseau Mobilité Solidaire sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien. Les habitants qui souhaitent se déplacer dans un rayon de 80 kms, ont la possibilité de solliciter les bénévoles du réseau. Cette action d'entraide et de solidarité favorise le maintien du lien social et permet à des personnes disponibles de consacrer du temps en échange d'une rétribution à hauteur de 32 centimes du kilomètre.

Sylvie VINCENT signale que la compétence « mobilité » a été transférée à la Communauté de Communes Terre d'Eau qui a déjà mis en place le Transport À la Demande (TAD).

Patrick FLOQUET, élu à la CCTE en qualité de délégué au projet de territoire, indique que la mobilité s'inscrit totalement dans le projet de territoire actuel de l'EPCI. Une rencontre est prévue prochainement avec le chargé de mission de la région Grand Est, principale financeur. La réflexion portera essentiellement sur le développement de l'activité ferroviaire.

Geneviève GUNEY demande à Madame CONRAUX si les personnes ayant recours au réseau Mobilité Solidaire, sont informées des animations mises en place par la Croix-Rouge dans les villages alentours.

Sylvie CONRAUX rappelle que les personnes désireuses de se rendre à ces animations peuvent en faire la demande sans problème.

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Vittel, le 08 février 2022

Le secrétaire de séance



Jacky CANEPA

Le Président,



Franck PERRY